Initiatives parlementaires

[Français]

M. Béchard: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) invoque le Règlement.

M. Béchard: Monsieur le président, avant que nous abordions l'étude des affaires émanant des députés, je voudrais corriger la fausse impression que laisse planer le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) lorsqu'il semble dire que le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) se fiche du bill C-2 parce qu'aujourd'hui il est absent de la Chambre. Je voudrais dire aux députés qu'aujourd'hui l'honorable ministre des Pêches est parti défendre les intérêts des pêcheurs spécialement dans les provinces de l'Est. C'est la conférence qui a été tenue à Ottawa en décembre dernier au Centre des conférences qui se poursuit. Quant au secrétaire parlementaire, il était juste et raisonnable qu'aujourd'hui il accompagne le très honorable premier ministre (M. Trudeau) en Colombie-Britannique.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il ne s'agit sûrement pas d'un rappel au Règlement, mais plutôt d'un sujet de débat ou d'une correction.

• (1602)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, pourrionsnous obtenir des éclaircissements de la part du gouvernement au sujet du bill C-2? Sera-t-il en tête de liste des initiatives gouvernementales lundi prochain?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est ce que je crois comprendre.

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, je crois que c'est de quoi nous sommes convenus. Je suppose donc qu'il en sera ainsi que le député vient de le dire.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Étant donné qu'il est 4 heures, la Chambre va donc passer à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

L'article n° 2 au nom du député de Lévis (M. Guay). Reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 4 au nom du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 5 au nom du député d'Egmont (M. MacDonald). Reporté du consentement unanime?

[M. Crosbie.]

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 11 au nom du député de Don Valley (M. Gillies). Reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 12 au nom du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche). Reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE L'OCTROI AUX CONSTRUCTEURS D'INCITANTS À L'EMPLOI DE SYSTÈMES D'ÉNERGIE SOLAIRE

M. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de demander à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'apporter les changements voulus à ses règlements sur la politique de prêts afin de fournir des incitants aux constructeurs et aux promoteurs qui prévoient, dans leurs plans de construction, l'emploi de dispositifs passifs d'énergie solaire ou de systèmes d'énergie solaire servant à chauffer l'eau et les locaux.

—Monsieur l'Orateur, la motion que je présente aujourd'hui, si elle était adoptée cet après-midi, aurait pour effet d'instruire la Société centrale d'hypothèques et de logement d'apporter des modifications à ses règlements de prêt et à offrir des incitations aux constructeurs. Quand je parle de constructeurs, je veux dire les Canadiens qui bâtissent leurs propres maisons ou ceux qui le font pour le compte de clients et de promoteurs. Quand je dis promoteurs, j'entends les particuliers ou entreprises qui prévoient, dans leurs plans de construction, l'emploi de dispositifs passifs d'énergie solaire ou de systèmes d'énergie solaire servant à chauffer l'eau et les locaux.

Pour montrer ce que je veux dire, j'aimerais vous donner l'exemple suivant. Une maison de \$50,000 est habituellement admissible à une hypothèque d'envion \$35,000, si elle est approuvée par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette motion ajouterait le coût de l'énergie solaire au coût de l'évaluation de l'hypothèque comme partie de l'hypothèque même. Les dépenses engagées pour inclure dans la construction un système solaire, qui pourrait être les devis d'une maison, un système de chauffage d'eau chaude domestique ou toute technique disponible, seraient ajoutées et incluses dans l'hypothèque que pourrait obtenir le constructeur ou le promoteur qui présenterait un plan du genre. A l'heure actuelle, les règlements de la SCHL ne permettent pas d'inclure ce genre d'incitation. C'est un projet très modeste en comparaison de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici.

Nous disposons à l'échelle nationale d'un excellent programme d'isolation, annoncé l'an dernier par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet). Depuis la présentation du budget de 1976, le gouvernement fédéral accorde une exemption fiscale pour l'achat de matériel solaire. Au Manitoba, le gouvernement provincial accorde aux municipalités un remboursement en compensation d'une diminution de l'évaluation des maisons munies d'un système de chauffage solaire. Toutes ces mesures vous permettent donc de constater l'importance qu'accorde le gouvernement à ce programme.